

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le vingt quatre du mois de novembre, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances, à savoir la Salle Polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

**Présents** : MM. BERNARD, MATHERON, MICHEL, LIOTARD, PEYRICHOU, BEAUME, MILLET, DOPFFER, MATHIEU, PIERSON, ROUSSEL, JACQUEMOUD, PAVIER.

**Absent(s) / excusé(s)** : MM. GAILLARD, COLLANGE.

**Pouvoir(s)** : MM. GAILLARD à MATHERON, COLLANGE à BERNARD.

**Secrétaire** : MM. PEYRICHOU Marie-France

**Début de la séance : 20h00**

## Délibérations

### ➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2020**

Approuvés sans réserve.

### **N° 2020\_52 Site Hôtel Le Chamousset – avenant n° 1 à la convention opérationnelle**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une convention opérationnelle a été signée en décembre 2017 pour une durée de 3 ans, elle définissait les conditions de réalisation des travaux et des études opérationnelles nécessaires en fonction du scénario retenu par la Collectivité pour la requalification de l'Hôtel Le Chamousset.

Le présent avenant a pour objectif de prolonger la durée de la convention de 3 ans ceci afin de procéder à la démolition de la friche correspondante.

Considérant la nécessité de se prononcer sur ledit avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- ✓ de valider l'objet et les termes de l'avenant destiné à prolonger la durée de validité de la convention de 36 mois ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2020\_53 SDTV de la Drôme – prolongation des autorisations CSA relatives à l'émetteur de lieudit Les Sièzes**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que les autorisations délivrées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) au Syndicat Départemental de la Télévision (SDTV) de la Drôme relatives aux émetteurs TNT arrivent à échéance le 05 mai 2021.

Considérant la nécessité de se prononcer sur cette demande de prolongation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- ✓ de donner pouvoir au SDTV de la Drôme afin d'entreprendre toute démarche auprès du CSA afin de procéder aux prolongations des autorisations relatives aux émetteurs opérés par la collectivité pour la diffusion des multiplex R1, R2, R3, R4, R5 et R6.

### **N° 2020\_54 Station de Lus la Jarjatte - secours sur pistes – tarifs saison 2020/2021**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante la délibération du Conseil d'Administration de l'EPIC Les Stations de la Drôme relative aux tarifs divers pour la saison hiver 2020-2021 ainsi que ceux du SDIS 26.

Considérant la communication des nouveaux tarifs et notamment ceux intéressant la station de Lus- la Jarjatte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- prend acte des tarifs des secours sur pistes saison 2020/2021 comme ci-après :

Zones	Rappel tarifs saison 2019/2020 TTC (€)	Tarifs 2020/2021 TTC (€)
Front de neige	70,00	70,00
Autres zones sur pistes	180,00	180,00
Zone éloignée	300,00	300,00

### **N° 2020\_55 Station de Lus la Jarjatte - forfaits de ski scolaires saison 2020/2021**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le Conseil d'Administration de l'EPIC Les Stations de la Drôme a voté les tarifs applicables dans les différentes stations de ski de la Drôme pour la saison à venir 2020/2021 et notamment le forfait scolaires saison fixé à 51,00 €.

Considérant la volonté de favoriser la pratique du ski par les élèves de l'école primaire de Lus-la-Croix-Haute y compris les enfants scolarisés à l'extérieur par notification de la Maison des Solidarités, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de prendre en charge financièrement l'acquisition des forfaits scolaires de l'école primaire communale sur la base

- de 51,00 € l'unité,
- dit que la somme correspondante sera imputée à l'article budgétaire 6238.

**N° 2020\_56 Budget annexe service des eaux – Décision Modificative de virement de crédits n° 2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

**CRÉDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
011 / 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	2 090,00
66 / 6688	Autre	10,00
21 / 2156 / OPNI	Matériel spécifique d'exploitation	17 400,00
<b>Total</b>		<b>19 500,00</b>

**CRÉDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 10005	Installations, matériel et outillage techniques	17 400,00
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	2 100,00
<b>Total</b>		<b>19 500,00</b>

**N° 2020\_57 Budget annexe service des eaux – Décision Modificative de virement de crédits n° 3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

**CRÉDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
011 / 6156	Maintenance	800,00
<b>Total</b>		<b>800,00</b>

**CRÉDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
67 / 678	Autres charges exceptionnelles	800,00
<b>Total</b>		<b>800,00</b>

## Divers

- **Infrastructures TDF – parcelles F 191 à Pignet, ZC 116 & 161 aux Sièzes :**  
Décision de prolongation des baux en cours.
- **Taxis – fixation du nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation :**  
Accord de principe sur la création d'un troisième emplacement.

**Fin de la séance 20h40**